

Recensement Jeunes citoyens

Dans les 3 mois suivant le 16e anniversaire d'un jeune, fille ou garçon, le recensement en mairie est obligatoire pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) !



Les jeunes gens de nationalité française, filles ou garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur date anniversaire.

Pièces à fournir

Carte d'identité ou passeport, livret de famille.

Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr

Le jeune reçoit alors une attestation de recensement et une brochure d'information sur le service national. Il sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires pour pouvoir passer les concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales...

La Journée Défense Citoyenneté (JDC)

Après le recensement auprès de la Mairie, le jeune recevra une convocation pour participer à la JDC. Cette journée doit lui permettre d'être informé sur ses droits et ses devoirs en tant que citoyen et mieux comprendre les institutions de son pays. Surtout, il lui sera délivré un Certificat Individuel de Participation (CIP), qui lui sera indispensable pour s'inscrire aux épreuves du baccalauréat, de permis de conduire et de concours de la fonction publique.

Du nouveau ! Plus besoin de se déplacer, le recensement peut-être effectué en ligne. La procédure est simple et gratuite. Il suffit de créer un compte et de se munir du livret de famille et de sa carte d'identité ou de son passeport. www.mon.service-public.fr

Les jeunes peuvent créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC, télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

Egalement, l'application mobile Majdc.fr s'inscrit dans la transformation numérique des services de l'État et la modernisation de l'action publique. Il s'agit de dématérialiser les échanges de données et d'informations vis-à-vis de toutes les parties prenantes du recensement et de la JDC, via la création d'espaces spécifiques à chaque acteur : mairies, jeunes appelés, ministère des Armées, autres ministères.

La journée défense et citoyenneté a pour but d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale et de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leurs sont proposées. Elle s'intègre au sein d'un « parcours de citoyenneté » au cours desquelles interviennent successivement le ministère de l'Éducation nationale, les mairies et le ministère des Armées.

Contact

Centres du Service National et de la Jeunesse (CSN)

Le CSN de Versailles ne reçoit pas de public.

Toute demande doit être adressée :

- Via votre espace majdc.fr
- Par courrier : GSBD de Versailles – CSNJ de Versailles CS 10702 78013 VERSAILLES Cedex
- Par courriel : csmj-versailles.traits.fct@intradef.gouv.fr
- Via la plateforme téléphonique : 09 70 84 51 51

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique : du lundi au jeudi de 9h à 11h20 et de 13h10 à 16h, le vendredi de 9h à 11h20 et de 13h10 à 15h30.

Documents

[Communiqué du Ministère des Armées](#)

Liens utiles

[Site Centre du Service National de Versailles](#)

[Site Service-public.fr](#)